Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1130

Artikel: Gadgets démocratiques : les libéraux sont gens peu sérieux
Autor: Imhof, Pierre
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1011591

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

GADGETS DÉMOCRATIQUES

Les libéraux sont gens peu sérieux

Certes, le peuple a accepté l'initiative libérale vaudoise «pour défiscaliser l'épargne». Il n'empêche que ce parti multiplie les propositions que l'on balaierait d'un revers de la main si elles provenaient d'une formation marginale.

(*pi*) Les libéraux aiment à se présenter comme des gens sérieux et responsables. Une image contredite dans les cantons de Vaud et de Genève où ce parti devient celui des idées simples. Son programme politique donne l'impression d'avoir été écrit au verso d'une nappe de bistrot et les petits patrons gueulards y ont remplacé les banquiers discrets et les professeurs raisonnables.

Le bon carnet et la bonne banque

Les libéraux vaudois ont remporté dimanche dernier devant le peuple, avec le succès de leur initiative pour défiscaliser l'épargne, une victoire qui risque d'être encombrante. On s'étonne encore qu'un parti qui parle de liberté dans ses slogans ait pu proposer une loi aussi restrictive dans son application. Il s'agissait donc de faire revenir l'épargne dans les banques, dans le but de baisser les taux hypothécaires. Les propriétaires d'un livret d'épargne nominatif d'un montant ne dépassant pas 50 000 francs (100 000 francs pour les couples) et habitant dans le canton pourront donc déduire de leur revenu les intérêts de ladite épargne pour autant qu'elle soit déposée dans une banque dont les prêts hypothécaires consentis à des habitants du canton soient supérieurs à l'épargne en provenance des personnes domiciliées sur le territoire cantonal. Même chose pour l'impôt sur la fortune.

L'initiative viole le principe de l'égalité de traitement: deux possesseurs d'un livret de 50 000 francs pourront l'un être défiscalisé et l'autre pas si l'un des deux n'a pas déposé ses sous dans le bon établissement... Et celui qui touche une rente ne profitera pas des largesses accordées à celui qui touche des intérêts.

Les banques déclarent être en mesure de dire si elles remplissent les conditions requises, mais refusent évidemment de laisser l'administration effectuer des contrôles qu'elle ne peut leur imposer. Il faudra passer par la Commission fédérale des banques qui a pourtant d'autres soucis que de vérifier comment l'argent des épargnants vaudois est utilisé.

Et ce n'est pas tout: cette loi libérale est en contradiction avec la nouvelle loi fédérale sur l'harmonisation fiscale et ne pourra donc être appliquée que jusqu'en 2001, date à laquelle il faudra revenir au système actuel. Elle ne sera pas en vigueur longtemps, puisque sa mise en application ne devrait pas intervenir avant 1995. Encore faudra-t-il, pour en profiter à cette date, que l'épargne remplisse les conditions requises... durant la période de taxation précédente, soit 1993–94.

Evidemment, les libéraux n'ont encore trouvé aucun expert pour soutenir que leur initiative aurait un effet bénéfique sur les taux hypothécaires.

Bonus loyer et bonus parking

Les libéraux genevois ne sont pas plus sérieux que leurs collègues vaudois. On se souvient qu'ils avaient axé leur campagne électorale de l'automne 1989 sur le «bonus loyer» qui devait permettre de déduire du montant des impôts à verser à l'Etat la part du loyer de son logement si elle dépassait une certaine proportion de son revenu brut. Avec possibilité de devenir créancier de l'Etat si le montant à déduire devait être supérieur aux impôts à verser... L'application du «bonus loyer» aurait été aussi coûteuse que bureaucratique. Les libéraux n'auraient pas manqué de la qualifier de kafkaïenne s'ils n'avaient pas été les auteurs de ce projet qui n'a pas dépassé le stade de la commission parlementaire.

Toujours au chapitre des idées simples, l'initiative qui veut obliger l'Etat à construire ou à faire construire 10 000 places de parc dans un délai de cinq ans, sans aucune précision sur leur financement ou sur leur localisation. Un gadget sans grand contenu, mais une tâche supplémentaire pour l'Etat. Les Genevois voteront à fin 19 93.

A quand une initiative libérale réclamant qu'à Lausanne et Genève le soleil se lève à l'ouest dans les cinq ans qui suivent son acceptation par le peuple ? ■

La forêt en marche

(*jg*) L'entrée en vigueur de la loi sur les forêts le 1er janvier 1993 donne l'occasion à la revue *Aménagement du territoire* de consacrer un numéro spécial à la sylve helvétique. Quelques chiffres intéressants sur le cas de la ville de Lausanne donnés par René Badan, le chef du Service des forêts du chef-lieu vaudois. Ainsi les surfaces occupées par la végétation ligneuse se sont maintenues à 24% du territoire urbain au cours des 50 dernières années alors que la population augmentait de plus de 50 000 habitants. La part des constructions est passé de 30 à 51% de ce même territoire (bois du Jorat non compris).

La surface arborisée s'est même accrue au cours des cinquante dernières années avec l'apparition de cordons boisés, de haies et de boqueteaux. Ce double accroissement, du bois et du béton, s'est fait au détriment des espaces ouverts, jardins, prés-champs ou pelouses. Autrefois l'espace urbain était en effet cultivé dans tous les espaces libres. Ces cultures ont peu à peu disparu pour laisser la place à des bâtiments ou à des bosquets. Le constat est sans doute le même dans les autres villes suisses.

La situation est assez paradoxale. A l'heure où les forêts proches des villes subissent une forte pression provoquée par les citadins en mal de loisirs, les espaces boisés réintègrent subrepticement les cités. Les spécialistes cherchent d'ailleurs à élaborer des mesures pour limiter la pression citadine sur les forêts. Il faudrait sans doute commencer par l'éducation et l'information. Le Canada et ses provinces ont réalisé des actions simples et aisément transposables. A l'orée des sites naturels on trouve des «centres d'interprétation», petits espaces d'exposition et de documentation qui présentent les lieux et les égards qu'il faut avoir envers eux. ■

Aménagement du territoire, publié par l'Office fédéral de l'aménagement du territoire, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne.